

PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION

QUÉBEC, LE 30 MAI 2000

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 30 mai 2000*

Aujourd'hui, à seize heures sept minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n^o 6 Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec

n^o 82 Loi sur l'administration publique

n^o 93 Loi sur la sécurité des barrages

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.